

AC CONCEPT

1 rue René Miet
28100 DREUX

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital Décision de l'associé unique du 28 juin 2025 – 6ème décision

AC CONCEPT

1 rue René Miet
28100 DREUX

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital
Décision de l'associé unique du 28 juin 2025 – 6ème décision

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Les causes et conditions de cette opération conduisant à réduire le capital de votre société d'un montant maximum de 937.156,35 euros appellent de notre part l'observation suivante : la régularité de l'opération de réduction du capital envisagée est conditionnée à la réalisation de l'augmentation de capital de 937.725 euros faisant l'objet de la 5^{ème} décision.

Fait à Paris, le 28 juin 2025

Le commissaire aux comptes

RSA



Stéphane Coutsoloucas
Associé